

Carte grise collection : demande d'attestation disponible en ligne

L'attestation que délivre la Fédération Française des Véhicules d'Époque pour les démarches de carte grise de collection peut dorénavant être demandée en ligne.

Si vous souhaitez faire immatriculer votre véhicule en collection, vous pourriez avoir besoin d'une attestation de datation et de caractéristiques délivrée par la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE). Cette attestation ne pouvait être demandée que par un dossier adressé par courrier. Désormais, il est également possible d'en faire la demande en ligne sur le [site de la FFVE](#).

Pour accéder à la demande, vous devrez créer un compte qu'il vous faudra activer en cliquant sur un lien reçu par mail. Avec ce compte, vous pourrez déposer une ou plusieurs demandes, suivre vos démarches et accéder à vos attestations une fois vos dossiers validés.



Pour aller plus loin :

- Faire l'acquisition d'un véhicule de collection n'est pas une démarche anodine. Quels sont les documents à fournir ? Pouvez-vous circuler sur tout le territoire ? Cette rubrique vous permet d'être bien informé sur toutes les démarches entourant la possession d'un véhicule de collection : [tout savoir sur les véhicules de collection](#)
- [S'immatriculer en véhicule de collection](#)
- [Pourquoi inscrire son véhicule ancien en collection ?](#)